

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 MARS 2018**

Date de la convocation : 6 mars 2018

Nombre de membre en exercice : 21 Présents : 15 Votants : 16

Séance ordinaire du 13 mars 2018

L'an deux mil dix huit le 13 mars à 18 H 30 à la mairie de Cercles

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Cercles, sous la présidence de Monsieur Paul MALVILLE, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	P	FARGES Raphaël	R
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	A	DANVIN Eric	P
RAYNAUD Robert	P	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	P	THOMAS Jean-Marie	P	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	P	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	P	PETTS Etienne	A	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	FAURE Mélanie	P	TAMISIER Jean	A

Avait donné pouvoir : Mr FARGES Raphaël à Mr BONNEFOND Daniel

Madame Précigout Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Avis après l'enquête publique du zonage d'assainissement collectif
 - Comptes administratifs du budget principal et du budget annexe assainissement 2017
 - Approbation des comptes de gestion 2017
 - Subventions 2018
 - Préparation budget primitif 2018 (investissement)
 - Questions diverses
-

1) Avis après l'enquête publique du zonage d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2224-10 du code Général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement

VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement :

VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zonages d'assainissement sur leur territoire ;

VU la nouvelle loi sur l'Eau du 30 décembre 2006

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2017 autorisant Monsieur le Maire à faire procéder à la réalisation d'une enquête publique,

VU la décision du tribunal administratif de Bordeaux en date du 6 décembre 2017 désignant Mme Sylviane SCIPION en qualité de commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique

VU l'arrêté du Maire en date 22 janvier 2018 prescrivant la révision du zonage d'assainissement collectif

CONSIDERANT que cette étude a été soumise à enquête publique du 12 février 2018 au 26 février 2018. La publication de l'ouverture d'enquête a été faite par voie de presse dans deux quotidiens le 26 janvier 2018 et une deuxième fois dans un quotidien le 16 février 2018.

L'avis d'enquête a été affiché en mairie de La Tour Blanche et en mairie de Cercles 15 jours avant l'enquête et durant l'enquête.

L'ensemble du dossier est consultable depuis le 26 janvier 2018 et le restera pendant un an. Les administrés avaient la possibilité d'émettre par mail des observations via une adresse mail mis à leur disposition,

CONSIDERANT le peu de remarques des administrés.

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois après la fin de l'enquête pour émettre un avis,

Monsieur le Maire propose de valider les plans de zonage d'assainissement collectif et les joint en annexe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de zonage d'assainissement collectif.
- **Informe** que le dossier d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture des mairies de La Tour-Blanche et Cercles pendant une durée d'un an.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles liés à cette affaire.

2) Comptes administratifs du budget principal et du budget annexe assainissement collectif 2017

Monsieur le Maire a présenté la synthèse et le détail des comptes administratifs pour le :

BUDGET PRINCIPAL 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		116 004,61	15 665,78		15 665,78	116 004,61
Opérations de l'exercice	431 084,68	524 840,19	143 487,99	145 476,87	574 572,67	670 317,06
TOTAUX	431 084,68	640 844,80	159 153,77	145 476,87	590 238,45	786 321,67
Résultats de clôture		209 760,12	13 676,90			196 083,22
Restes à réaliser			234 960,00	251 714,00	234 960,00	251 714,00
TOTAUX CUMULES	431 084,68	640 844,80	394 113,77	397 190,87	825 198,45	1 038 035,67
RESULTATS DEFINITIFS		209 760,12		3 077,10		212 837,22

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			1 625,00		1 625,00	
Opérations de l'exercice	7 125,26	35 183,14	42 040,00	22 550,10	49 165,26	57 733,24
TOTAUX	7 125,26	35 183,14	43 665,00	22 550,10	50 790,26	57 733,24
Résultats de clôture		28 057,88	21 114,90			6 942,98
Restes à réaliser			84 504,00	1 153 874,00	84 504,00	1 153 874,00
TOTAUX CUMULES	7 125,26	35 183,14	128 169,00	1 176 424,10	135 294,26	1 211 607,24
RESULTATS DEFINITIFS		28 057,88		1 048 255,10		1 076 312,98

3) Approbation des comptes de gestion 2017 du budget principal et du budget annexe assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 2.688 €, répartie comme indiqué ci-dessous :

ASSOCIATIONS	<u>TOTAL</u>
ADMR	1 070 €
COMITE DE JUMELAGE	100 €
CYCLISME MAREUIL	200 €
FONDATION DU PATRIMOINE	150 €
JUDO VERTEILLAC	100 €
SECOURS POPULAIRE Français	100 €
T SMB	650 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
UDAF	50 €
ADIL	38 €
PACT ARIM	30 €
CROIX ROUGE	100 €
TOTAL	2 688 €

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

5) Préparation du budget primitif 2018 (Investissement)

Afin de préparer le budget primitif 2018, il est présenté les premières propositions d'investissement 2018, des restes à réaliser seront reportés lors du vote du budget primitif :

OPERATIONS D INVESTISSEMENT 2018

RENOVATION DU LOGEMENT DE CERCLES	25.000,00 €
-----------------------------------	-------------

REPLACEMENT PORTE SALLE DES FETES CERCLES	15.000,00 €
---	-------------

ENFOUISSEMENT RESEAUX CERCLES	40.000,00 €
-------------------------------	-------------

AUTOPORTEE CERCLES	4.400,00 €
--------------------	------------

RACHAT ORDINATEUR DE CERCLES	150,00 €
------------------------------	----------

POTEAU INCENDIE LTB	1.948,00 €
MOBILIER LOGEMENT MEDECIN LTB	1.235,00 €
ANCIENNE POSTE LTB	2.588,00 €
CLOCHES (Beffroi bois) LTB	5.000,00 €
FENETRES LA BOITE A BOSSE	5 000,00 €

Il est également évoqué les points suivants à envisager et à réaliser :

- Salle polyvalente de La Tour-Blanche :
 1. Il convient de compléter les assiettes à calottes et d'acheter quelques plats.
 2. Repeindre les boiseries et parties en bois
 3. Sécuriser la partie haute du parking suite à un incident.
- Lotissement le bois des chênes LTB :
 1. Réalisation des caniveaux
- Atelier municipal à Cercles
 - 1 Refaire la toiture
- Route de Beaupuy LTB
 - 1 Des trous sont apparus sur le chemin blanc, il conviendra de le refaire goudronner.

6) Questions diverses

Il est proposé d'étudier le montant des consommations chauffage de chaque bâtiment et d'envisager une étude pour la pose de panneaux photovoltaïque sur la salle des fêtes de La Tour Blanche.